

Les docteurs constituent des ressources rares et précieuses pour les économies et les sociétés du XXIème siècle, de sorte que les pays pleinement entrés dans l'économie de la connaissance se les arrachent sur le marché mondial des hautes compétences. Seule dans son cas, la France voit, au contraire, baisser leur participation à la population active et se détériorer leurs conditions d'embauche (fort chômage, faibles rémunérations et précarité des emplois). Il en résulte une désaffection croissante pour les formations à la recherche et une fuite accélérée des cerveaux qui menacent de tarir notre vivier de futurs innovateurs, experts, enseignants et chercheurs, et qui amorcent un cercle vicieux très inquiétant pour l'avenir de notre pays. **Comment comptez-vous renverser cette tendance ? Que proposez-vous pour revaloriser le statut professionnel, social et culturel des docteurs et le mettre au même niveau que dans les autres pays ?** Nous souhaiterions que vous répondiez à ces préoccupations qui dépassent de beaucoup nos problèmes d'avenir personnel, en les mettant en perspective des enjeux économiques et sociaux de notre pays.

Plus précisément :

- Que comptez vous faire pour convaincre les entreprises industrielles et de services, de toutes tailles, de miser sur la recherche et les docteurs ?
- Comment comptez-vous lever les blocages qui freinent l'irrigation par les docteurs de nos collectivités et administrations publiques ?
- Comment comptez-vous dynamiser en France la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques ?
- Comment comptez-vous accélérer le développement des activités publiques et privées d'intermédiation entre recherche, économie et société (traduction et valorisation des savoirs scientifiques, conseil et expertise scientifique), afin que la France rattrape son retard ?
- Que comptez-vous faire pour décroiser notre enseignement supérieur, organisé en officines stérilement rivales (écoles contre universités, etc.), afin de renforcer les complémentarités existantes ?
- Quels outils de progression et de diversification des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs du public proposerez-vous, afin de passer d'une gestion administrative des personnels à un dispositif permettant le développement des talents dans leur diversité ?
- Comment comptez-vous assurer durablement le financement d'une telle politique de promotion des docteurs ? Quels moyens dégagerez-vous pour les mettre en position de devenir, dans leur diversité, des artisans parmi les plus efficaces du développement économique, social et environnemental de notre pays ?
- Les compétences des docteurs vous paraissent-elles utiles pour l'équipe gouvernementale que vous choisirez ? Pourquoi ?



Ségolène Royal

candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 8 mars 2007

Monsieur le Président,

Ségolène Royal a été très sensible au courrier que vous lui avez adressé par lequel vous avez appelé son attention sur votre demande d'audience pour évoquer la situation relative à l'exercice et à l'évolution du métier de docteur en France.

Malheureusement, retenue par un emploi du temps extrêmement chargé, elle ne peut vous recevoir personnellement. Elle le regrette très sincèrement et vous serait reconnaissante de bien vouloir l'en excuser.

Dans l'immédiat, le responsable politique chargé de la représenter auprès de vous prendra votre attache dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

David ASSOULINE

Relations syndicats, associations,
société civile

Monsieur Benoît BREDA
Président de l'ANDES
62, rue Gay-Lussac
75005 Paris

**Réponses de Ségolène Royal,
candidate socialiste à l'élection présidentielle,
aux questions de DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCTEURS (ANDES)**

Préparé par Jean-Yves LE DÉAUT et validé après réunion du 27/02/07

Réf. Lettre à Ségolène ROYAL, le 19 février 2007-02-28, transmise par Béatrice KHAIAT

Courriel : andes.contact@andes.asso..fr

Président : Benoît BRAÏDA

Question 1 : Que comptez-vous faire pour convaincre les entreprises industrielles et de services, de toutes tailles, de miser sur la recherche et les docteurs ?

Je ne peux pas admettre le gâchis que constitue la fuite des cerveaux et le déficit de reconnaissance du doctorat dans le monde du travail. Il est anormal que sur 9 300 thèses soutenues par an, moins de 2 000 docteurs trouvent un emploi dans le secteur privé. Je renforcerai les dispositions de la loi sur la recherche et l'innovation de 1999. J'ai indiqué dans le pacte présidentiel que 15 % de l'aide accordée par l'Etat aux entreprises devra être affectée à la Recherche et Développement.

Plus l'entreprise, et notamment les PME, collaboreront étroitement avec les laboratoires publics, meilleure sera leur compétitivité. L'innovation se nourrit de l'enseignement supérieur et de la recherche. Notre politique visera à irriguer les secteurs traditionnels pour les moderniser et à inciter les entreprises à employer des docteurs qui seront les mieux à même de transformer les innovations en avancée scientifique. Par exemple, le crédit impôt recherche pourrait être conditionné, pour partie, à l'embauche de docteurs. La reconnaissance du doctorat, avec les compétences qu'il peut apporter au secteur privé, doit devenir un objectif prioritaire des discussions entre partenaires sociaux, comme le demandent déjà plusieurs syndicats et le MEDEF. L'invention des métiers du futur par les entreprises basées sur la connaissance, devra aussi être favorisée.

Question 2 : Comment comptez-vous lever les blocages qui freinent l'irrigation par les docteurs de nos collectivités et administrations publiques ?

La qualification du doctorat, qui est la référence européenne et internationale, doit être considérée comme une première expérience professionnelle, conformément à la charte européenne du chercheur. L'expérience professionnelle du doctorat devra être prise en compte dans les reconstitutions de carrière pour les trois fonctions publiques. De plus, l'adaptation des voies d'accès aux fonctions publiques, au système d'enseignement supérieur actuel (LMD) devra être envisagée dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Question 3 : Comment comptez-vous dynamiser en France la création et le développement des entreprises innovantes fondées sur des savoirs scientifiques ?

Je continuerai à soutenir le concours national de la création de la jeune entreprise innovante qui a largement prouvé son efficacité. Mais, il faut aller plus loin dans le soutien de la création d'entreprise, car la recherche privée reste encore trop la prérogative des grands groupes qui agglomèrent près de 80 % de l'effort financier de recherche et de développement. Celui-ci malheureusement stagne ou baisse dans certains secteurs comme la pharmacie ou la

chimie. L'importance de l'apport de la recherche en sciences humaines aux entreprises, mérite d'être valorisée. Je ferai tout pour que nos PME-PMI puissent répondre aux défis de l'innovation, car pour moi, notre retard n'est pas une fatalité. Cet effort, coordonné au niveau de l'Etat par OSEO, devra être relayé par les régions à qui je proposerai de signer un pacte de l'innovation. Nous donnerons la possibilité à celles-ci de soutenir directement des fonds d'amorçage. Je serai attentive à ce que la chaîne allant de la création à l'incubation et au développement de l'entreprise soit efficace. Je pense qu'actuellement des chaînons manquants freinent le passage de l'idée au produit et que l'on n'aide pas suffisamment le créateur d'entreprise dans son long « parcours du combattant ».

Question 4 : Comment comptez-vous accélérer le développement des activités publiques et privées d'intermédiation entre recherche, économie et société (traduction et valorisation des savoirs scientifiques, conseil et expertise scientifique), afin que la France rattrape son retard ?

Le débat entre les chercheurs et les Français doit se développer au fil des interrogations soulevées par les grands problèmes mondiaux, comme les défis climatiques, énergétiques, démographiques ou éthiques, mais aussi par le développement social, culturel et technique des territoires. Je souhaiterais que nos choix en matière de climat, de nucléaire, de santé, d'urbanisme, de modes de vie sortent de la rubrique des faits divers et des gestions de crises pour entrer de plain-pied dans le débat démocratique, un débat ouvert à tous et inscrit dans la durée. Le rôle des chercheurs et des décideurs politiques ne peut se concevoir sans débat citoyen. Pour y parvenir, il faut instaurer un dialogue plus solide entre science et société. Cela nécessite de promouvoir notre capacité d'expertise internationale, de soutenir les missions de conseil, d'expertise, de diffusion de la culture scientifique et technique. Je souhaite que toutes ces activités, aujourd'hui négligées, soient reconnues, évaluées, et prises en compte dans les carrières.

Question 5 : Que comptez-vous faire pour décloisonner notre enseignement supérieur, organisé en officines stérilement rivales (écoles contre universités, etc.), afin de renforcer les complémentarités existantes ?

La recherche française, tout le monde en convient, souffre de l'empilement et de la démultiplication des structures: 21 organismes, 85 universités, 250 écoles professionnelles... Le gouvernement de droite n'a fait que rajouter des strates à un système complexe rendant l'ensemble peu cohérent. **Ce mille-feuille institutionnel est un frein à la créativité et à la réactivité.** Il ne faudra pas longtemps pour que les organismes de recherche étouffent sans que l'Université y gagne une quelconque visibilité et sans que les cadres formés par les grandes écoles soient plus familiarisés à la recherche. Dans cet esprit, je renforcerai le rôle des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, (PRES) qui sont le lien naturel pour accompagner ces évolutions. Il s'agit d'une des seules mesures demandées par les états généraux qui ait été reprise dans la loi sur la recherche. Il faudra pourtant donner une ambition supplémentaire aux PRES, qui, pour le moment, sont loin de répondre aux attentes de la communauté scientifique. Un PRES a pour vocation de faire coopérer les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur une base territoriale. Ils doivent être, par nature, pluridisciplinaires, facilitant d'abord les coopérations « à la base ».

Question 6 : Quels outils de progression et de diversification des carrières des chercheurs et enseignants- chercheurs du public proposerez-vous, afin de passer d'une gestion administrative des personnels à un dispositif permettant le développement des talents dans leurs diversités ?

L'attractivité des carrières dans la recherche est trop faible. Si nous voulons que les vocations se multiplient et que les chercheurs ne partent pas ailleurs, nous devons revaloriser les carrières.

Pour donner plus de souplesse à notre système, je favoriserai les échanges entre chercheurs et enseignants-chercheurs. Je veillerai à ce que la participation des chercheurs aux enseignements soit incitée et reconnue.

J'ai déclaré que je souhaiterais accorder plus d'autonomie aux universités, plus de responsabilité aux régions. Plus d'autonomie pour les universités signifie la responsabilisation des acteurs qui négocient dans le cadre de contrats des moyens alloués par l'autorité de tutelle, en fonction de leur capacité à faire évoluer l'offre de formation et leur organisation pédagogique.

Question 7 : Comment comptez-vous assurer durablement le financement d'une telle politique de promotion des docteurs ? Quels moyens dégagerez-vous pour les mettre en position de devenir, dans leur diversité, des artisans parmi les plus efficaces du développement économique, social et environnemental de notre pays ?

Le pacte présidentiel que je porte a donné priorité à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. C'est d'un véritable plan d'urgence dont la science a besoin aujourd'hui. L'effort budgétaire que j'y consacrerai permettra durablement d'associer une politique de promotion des docteurs. Je n'hésite pas à dire que **la situation des doctorants, mais aussi celle des jeunes docteurs** qui vaquent d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en emplois précaires, qui s'exilent ou pointent au chômage **est indigne d'un pays développé**. Si l'on veut que les jeunes ne se détournent pas des carrières universitaires, des métiers de la recherche, il faut absolument **valoriser les défricheurs de l'avenir**. Je veux organiser, comme je l'ai dit, une réflexion au sein de la fonction publique et territoriale, afin que les docteurs puissent apporter leur compétence dans ces secteurs dont ils sont aujourd'hui écartés. J'ai demandé, à Strasbourg, à la Confédération des Jeunes Chercheurs, de me faire des propositions pour améliorer cette situation. J'encouragerai les mouvements patronaux et chambres consulaires à diffuser cette valorisation du doctorat parmi leurs membres.

Question 8 : Les compétences des docteurs vous paraissent-elles utiles pour l'équipe gouvernementale que vous choisirez ? Pourquoi ?

Je montre déjà l'exemple, car j'ai déjà auprès de moi, dans mon équipe de campagne, plusieurs docteurs. Il y en aura naturellement dans l'équipe gouvernementale que je choisirai. Vous avez sans doute remarqué que mon invité, il y a quelques jours, sur une chaîne radiophonique, était un grand scientifique. Je m'engage à garder à l'esprit, au moment des arbitrages que je ferai, ce que l'avenir doit à la production et à la diffusion des savoirs. Le pari sur la recherche, c'est le pari sur l'intelligence de ces chercheurs, de ces universitaires, de ces ingénieurs, de ces techniciens, de ces personnels administratifs, c'est aussi le pari d'une France ouverte sur l'Europe et qui compte sur le monde.